

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



Fiche signalétique du 27/07/2025, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
 - Identification du mélange
 - Dénomination commerciale: ULTRA NEUF ECOLABEL
 - Code produit: 018115C - 018116A
 - UFI: P1M3-F09M-0001-WAAQ
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Usage recommandé :
 - Détergent pour surfaces dures.
 - Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
 - Usages déconseillés :
 - Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.
 - Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
 - FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636
 - FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48
 - France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

2-phénoxyéthanol



Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL

Contenu du produit :

savon, agents de surface anioniques

< 5 %

Le produit contient également: Parfums

Agents conservateurs: SODIUM PYRITHIONE, BENZISOTHIAZOLINONE, LAURYLAMINE
DIPROPYLENEDIAMINE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements
successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 5% - < 7% 3-BUTOXY-2-PROPANOL

REACH No.: 01-2119475527-28, Numéro Index: 603-052-00-8, CAS: 5131-66-8, EC: 225-878-4



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 3% - < 5% 2-phénoxyéthanol

REACH No.: 01-2119488943-21, Numéro Index: 603-098-00-9, CAS: 122-99-6, EC: 204-589-7



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.8/3 STOT SE 3 H335



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

>= 1% - < 3% COCOATE DE POTASSIUM

CAS: 61789-30-8, EC: 263-049-9



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

>= 1% - < 3% DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER;
(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



RUBRIQUE 4 — Premiers secours



4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



- Emmener les personnes en lieu sûr.
- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- Pour les secouristes:
- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Stocker à l'écart des rayons du soleil.
 - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
 - Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
 - Stocker à l'écart des sources de chaleur.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
 - DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)
 - PROPANOL - CAS: 34590-94-8
 - UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin
 - ACGIH - TWA(8h): 50 ppm
 - Valeurs limites d'exposition DNEL

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Travailleur industriel: 52 mg/kg - Consommateur: 22 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 147 mg/m³ - Consommateur: 43 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 12.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Consommateur: 9.23 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 5.7 mg/m³ - Consommateur: 2.41 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 20.83 mg/kg - Consommateur: 10.42 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 9.23 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 5.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Travailleur industriel: 283 mg/kg - Consommateur: 121 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 308 mg/m³ - Consommateur: 37.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau marine - valeur: 0.0525 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.236 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.16 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 ppm
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.36 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 0.525 mg/l

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Cible: Eau marine - valeur: 0.0943 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 24.8 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.7237 mg/l
Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.26 mg/kg
Cible: Air - valeur: 3.44 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.943 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 7.2366 mg/kg

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 19 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4168 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 7.02 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 70.2 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.74 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	jaune	Visuel	--
Odeur:	Floral	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	< 11,4	Contrôle	--

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



		instrumental	
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.002 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

ULTRA NEUF ECOLABEL

a) toxicité aiguë

Non classé

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3300 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 2000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 3.5 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Oui
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Non
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: repeated exposure Non

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 1394 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1394 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Non
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 369 mg/kg - Source: OECD 408
Test: NOAEL - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 500 mg/kg
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction - Espèces: Bactéries génériques Négatif
- COCOATE DE POTASSIUM - CAS: 61789-30-8
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale > 2000 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Oui
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Oui
- DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)
PROPANOL - CAS: 34590-94-8
- a) toxicité aiguë
ETA - Cutanée 9510 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Vapeurs) 3,35 mg/l
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 9510 mg/kg - Source: OECD 402
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.35 mg/l - Durée: 7h - Source: OECD 403
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Négatif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ULTRA NEUF ECOLABEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*
- 2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Scenedesmus subspicatus*
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pimephales promelas*
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 23 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: *Pimephales promelas*
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 9.43 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: *Daphnia magna*
Point final: NOEC - Espèces: Algues > 500 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Desmodesmus subspicatus*
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l - Durée h: 17 - Remarques: *pseudomonas putida*
- COCOATE DE POTASSIUM - CAS: 61789-30-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72
- DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Poecilia reticulata*
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Crangon crangon*
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.5 mg/l - Durée h: 528 - Remarques: *Daphnia magna*
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 4168 mg/l - Durée h: 18 - Remarques: *Pseudomonas putida*
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 90 - Remarques: OECD 30
- 2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301A - Durée: 15 jours - %: >70

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER;
(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS:
34590-94-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301F - Durée: 28 jour - %: 75

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition 1.2

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: log Pow - Coefficient de partition 1.16

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)
PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration < 100

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Mobilité dans le sol: Mobile

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Mobilité dans le sol: Mobile

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)
PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable



Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL

- 14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



	internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène

Fiche de Données de Sécurité ULTRA NEUF ECOLABEL



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer si besoin	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Ne pas inhaler le produit.	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI : équipement de protection individuelle